

Le jardin des Halles, une affaire de gros sous ?

(21/12/07)

Nous avons obtenu que le marché de réalisation du jardin ne soit pas accordé à Mangin avant les municipales, mais d'après Yves Contassot, que nous avons rencontré le 21 décembre, ce sera chose faite dès que les élections seront passées ! Selon lui, les dédommagements que l'architecte pourrait demander si on lui retirait ce dossier seraient tellement importants (quasiment le montant des travaux !) qu'on ne peut plus reculer maintenant.

L'analyse du marché passé à la Seura, tel qu'il apparaît en ligne sur le site de la Mairie, contredit cette affirmation (voir ce texte sur www.accomplir.asso.fr, dans « nos dossiers », descendre à la date d'octobre 2005 : « aménagement du jardin des Halles : cahier des clauses administratives particulières », point 1.5, page 3). Rien n'interdit au Maire, sans aucune contrepartie, d'arrêter là les frais et de reprendre le projet sur des bases plus raisonnables. Où est la vérité ?